

Les différentes étapes du déconfinement pour le sport et les établissements sportifs

19 mai 2021 :

Reprise des activités sportives de plein air et dans les lieux couverts, avec protocoles sanitaires,
Réouverture des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs, 800 en intérieur,
1000 en extérieur.

Au 9 juin 2021 :

Réouverture des salles de sport,
Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les établissements sportifs, sous réserve d'un pass
sanitaire,
Élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur.

Au 30 juin 2021 :

Fin des limites de jauge, en fonction de la situation sanitaire locale et du type d'évènement,
Possibilité de participer aux événements de plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur, sous
réserve d'un pass sanitaire.